

pelle dans une autre, (pourvu, cependant, que ce soit dans la même église,) et assigner un nouvel autel à la Confrérie.

\* \* \*

Nous attirons maintenant sur un point particulier, l'attention des curés qui veulent ériger dans leur paroisse la Confrérie du Rosaire, et celle des Directeurs de cette même confrérie : c'est que le diplôme d'érection, que délivre le Maître Général de l'Ordre, exige absolument qu'il y ait une image représentant saint Dominique recevant à genoux le Rosaire des mains de la très-sainte Vierge. Ce peut être un groupe de statues, bas-relief, une peinture sur verre ou sur toile, une fresque ou une mosaïque. (1) Il est dit, en effet, dans le diplôme : Nous ordonnons et nous voulons absolument que dans la chapelle du Rosaire, on place un tableau représentant notre B. Père saint Dominique, auteur du Rosaire, recevant à genoux, le Rosaire des mains de la Vierge Mère de Dieu. (2)

Ces paroles expriment très-clairement la gravité du précepte. Sans doute, cette prescription n'est pas tellement rigoureuse que sa non-observation puisse rendre invalide l'érection de la Confrérie, ou priver celle-ci de ses indulgences et de ses priviléges. Néanmoins, ce serait bien mal comprendre les volontés de l'Eglise que de s'en tenir à ce qui est rigoureusement érigé sous peine de nullité, et, dans le cas présent, ce serait se mettre en désaccord avec une loi explicite et formelle.

De plus toutes les représentations, autres que celle de la très-sainte Vierge ayant à ses pieds saint Dominique qui reçoit le Rosaire de sa main, sont condamnées, ou pour mieux dire, aucune d'elles ne saurait remplacer celle qui exigée. Ainsi en est-il, par exemple pour l'image de Notre-Dame de Pompéi. (3)

Enfin, remarquons que la bénédiction publique et solennelle de cette image ou de ce groupe est réservée à l'Evêque, qui peut autoriser à la donner en son nom, le prêtre délégué pour ériger la Confrérie.

(1) R. P. de Busschère, O. P. : *Le Rosaire de Marie*.

(2) "Volumus et omnino observari j. hemus quod in vener. Icone dictæ capellœ, P. N. Dominici ejusdem Rosarii primarii auctoris imago veneranda flexis genibus de manu dei paræ Virginis coronas oratorias accipientis, pingatur."

(3) *S. Rit. Congr. die 10 februar. 1800.*